

Jean-Louis MASSON
Député du Var

La Garde, le 27 Décembre 2018

à

N/réf. [REDACTED]

Objet : Procédure de destitution

Monsieur,

Par la présente, je fais réponse à votre courrier afférent à la procédure de destitution d'Emmanuel MACRON, Président de la République française.

Comme vous le savez déjà, le Président de la République a été élu au suffrage universel direct par les électeurs français, il y a 18 mois.

La forte majorité LREM (parti présidentiel) ne saurait voter la destitution d'Emmanuel MACRON. Dès lors, le recours à la procédure prévue à l'article 68 de la Constitution est inenvisageable.

Je précise, à toutes fins utiles, que les députés du groupe LR auquel j'appartiens, n'ont cessé de mettre en garde le Gouvernement depuis plus d'un an sur les sujets qui ont provoqué la colère des gilets jaunes. Nos observations, voire nos amendements ou propositions de loi, ont systématiquement été balayés avec arrogance par la majorité présidentielle.

Je poursuivrai mon mandat avec toujours la même détermination, celle de défendre la Nation c'est-à-dire les françaises et les français.

Je note que pour beaucoup de députés, et je pense à ceux du groupe LREM (parti présidentiel), ils n'ont pas compris leur mission en la résumant à celle de défendre coûte que coûte le Président de la République qu'elles qu'en soient les conséquences. Ce n'est pas ma conception de la démocratie et du principe constitutionnel de répartition des pouvoirs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Louis MASSON

